

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1172/SG/FP constatant la reprise de service par un commis de l'Administration universitaire.

n° 70-1172/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
2 octobre 1970

Numéro JO
n° 20 du 26/10/1970

Date du numéro
26 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 18 septembre 1970, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service de l'Enseignement du premier degré (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse), par M. Bartasarady Anandappane, commis d'administration universitaire, 6e échelon.